

LEÇON 1. INTRODUCTION

Section 1. Qu'est-ce que la procédure pénale ?

Section 2. Construction historique et modèles procéduraux

- §1. Le modèle accusatoire
- §2. L'avènement du modèle inquisitoire
- §3. Le Code d'instruction criminelle
- §4. Le Code de procédure pénale

Section 3. Les sources de la procédure pénale

- §1. La loi
- §2 La Constitution et le contrôle constitutionnel
- §3. L'internationalisation
 - A. Le droit de l'Union européenne (UE)
 - B. Le Conv. EDH
 - C. Le droit international pénal

LEÇON 2. LA JUSTICE PÉNALE ET SES PRINCIPAUX ACTEURS

Section 1. Les juridictions pénales de droit commun

- §1. Les juridictions d'instruction de premier degré
 - A. Le juge d'instruction)
 - B. Le juge des libertés et de la détention
- §2. Les juridictions de jugement de premier degré
 - A. Le tribunal de police
 - B. Le tribunal correctionnel
 - C. La cour d'assises
 - D. Le cour criminelle départementale
- §3. Les juridictions du second degré
 - A. Le formation pénale de la cour d'appel
 - B. Les cours d'assises d'appel

Section 2. Les acteurs de la procédure pénale

- §1. La police judiciaire
 - A. Les membres de la police judiciaire
 - 1. Les officiers de police judiciaire (OPJ)
 - 2. Les agents de police judiciaire (APJ)
 - 3. Les agents de police judiciaire adjoints (APJA)
 - 4. Les assistants d'enquête
 - 5. Les fonctionnaires et agents chargés de fonction de police judiciaire
 - B. Les fonctions de la police judiciaire
- §2. Le Ministère public
 - A. Composition
 - B. Statut
 - C. Fonctions

LEÇON 3. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA PROCÉDURE PÉNALE

Section 1. L'égalité des armes

§1. Définition

- A. Dans la relation entre le ministère public et le mis en cause
- B. Dans la relation entre le mis en cause et la partie civile

§2. Mise en œuvre

- A. Droit pour les parties de présenter leur argumentation dans des conditions équivalentes
- B. Droit à la communication des pièces de la procédure

Section 2. Les droits de la défense

§1. Le droit à l'assistance d'un avocat

- A. L'intensité de l'intervention de l'avocat
 - 1. L'enquête
 - 2. L'instruction
 - 3. Le jugement
- B. La liberté de choisir son défenseur
- C. Obligation d'information du droit à l'assistance d'un avocat

§2. Le droit de se taire et de ne pas s'auto-incriminer

Section 3. Le contradictoire

§1. Définition

- A. Au cours de l'enquête
- B. Au cours de l'instruction
- C. Au stade du jugement

§2. Contenu

- A. Le contradictoire au bénéfice des parties
- B. Le contradictoire au bénéfice des parties

LEÇON 4. LA PREUVE

Section 1. La charge de la preuve

§1. La charge probatoire des autorités publiques

- A. La réunion des éléments de preuve
- B. La démonstration de culpabilité

§2. La charge probatoire de la personne poursuivie

- A. Les présomptions de droit
 - 1. Les présomptions portant sur un élément matériel
 - 2. Les présomptions portant sur l'auteur
 - 3. Les présomptions portant sur l'élément moral
 - 4. Les exigences européennes et constitutionnelles
- B. Les présomptions de fait

Section 2. L'obtention de la preuve

§1. La liberté de la preuve

- A. Définition
 - 1. La liberté de rechercher et de produire des preuves
 - a. Les parties publiques
 - b. Les parties privées
 - 2. La liberté d'apprécier la preuve
- B. Domaine d'application

§2. La licéité de la preuve

- A. La loyauté
- B. Les droits fondamentaux
 - 1. La vie privée
 - 2. Le secret professionnel

LEÇON 5. L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE

Section 1. L'enquête de flagrance

- §1. Les conditions de la flagrance
 - A. La gravité de l'infraction
 - B. La temporalité
 - 1. La flagrance de constatation
 - 2. La flagrance de déduction
 - 3. Le délai d'ouverture après la connaissance de l'infraction
 - C. L'apparence
- §2. La durée limitée de l'enquête
- §3. Les caractéristiques de l'enquête de flagrance
 - A. Une enquête contraignante
 - B. Les obstacles à la contrainte
 - 1. L'immunité du président de la République
 - 2. L'inviolabilité des parlementaires

Section 2. L'enquête préliminaire

- §1. L'absence de conditions d'ouverture
- §2. L'encadrement de la durée de l'enquête préliminaire
- §3. L'évolution de l'enquête préliminaire

LEÇON 6. LES ACTES DE L'ENQUÊTE

Section 1. Les actes destinés à l'obtention de preuves

- §1. Le transport sur les lieux : acte non coercitif
- §2. Les actes mettant en jeu les droits fondamentaux
 - A. Les prélèvements externes
 - B. Les perquisitions
 - 1. La notion commune de perquisition
 - 2. Le perquisition dans le cadre de la flagrance
 - 3. La perquisition dans le cadre de l'enquête préliminaire
 - C. Les auditions
 - 1. L'audition du témoin
 - 2. L'audition libre du suspect
 - B. Les contrôles et vérifications d'identité judiciaire
 - 1. Les contrôles d'identité judiciaire
 - 2. Les contrôles de police judiciaire
 - a. Les contrôles à l'initiative de la police judiciaire
 - b. Les contrôles sur réquisition du procureur de la République
 - c. Les contrôles de surveillance aux frontières

Section 2. Les actes exerçant une contrainte sur les individus

- §1. Les prélèvements techniques ou scientifiques
 - A. Les prélèvements après le transport sur les lieux
 - B. Les examens techniques ou scientifiques au cours de l'enquête
- §2. L'appréhension
- §3. La convocation
 - A. La convocation dans le cadre de la flagrance
 - B. La convocation dans le cas d'une enquête préliminaire
- §2. Le mandat de recherche

§3. La garde à vue

- A. *Le placement en garde à vue*
- B. *La durée de la garde à vue*
- C. *Les droits du suspect au cours de la garde à vue*
 - 1. La notification des droits
 - 2. La communication avec des proches
 - a. La communication indirecte
 - b. La communication directe
 - 3. L'examen médical
 - 4. Le droit à l'assistance d'un avocat
 - a. La désignation de l'avocat
 - b. Le moment de l'intervention de l'avocat
 - c. Les garanties nécessaires à l'effectivité de l'assistance de l'avocat
 - d. Le contenu de l'intervention de l'avocat
 - e. Le report de l'intervention de l'avocat
 - f. Le droit de la victime à l'assistance d'un avocat en cas de confrontation
 - 5. La dignité du suspect placé en garde à vue
 - 6. L'enregistrement audiovisuel des auditions en matière criminelle
 - 7. Les droits à l'issue de la garde à vue : la consultation du dossier
- D. *L'issue de la garde à vue*

Section 3. Les actes ayant recours à la science et aux nouvelles technologies

§1. Les actes ayant recours à la science

- A. *Les empreintes digitales, palmaires et photographies*
- B. *La consultation des fichiers*
- C. *La réalisation d'un portrait-robot génétique*

§2. Les actes ayant recours aux nouvelles technologies

- A. *La géolocalisation*
 - 1. Champ d'application
 - 2. Mise en œuvre
 - 3. La géolocalisation d'urgence
- B. *La captation d'images par drone*

LEÇON 7. L'INSTRUCTION

Section 1. L'ouverture de l'instruction

§1. L'acte de saisine

- A. *Le réquisitoire introductif*
- B. *La plainte avec constitution de partie civile*

§2. La désignation et saisine du juge d'instruction

- C. *La désignation du juge d'instruction*
 - 1. La désignation d'un juge d'instruction en formation unique
 - 2. La cosaisine de juges d'instruction
- B. *L'étendue de la saisie du juge d'instruction*
 - 1. La saisine *in rem* du juge d'instruction
 - 2. Les obligations du juge d'instruction

Section 2. Les personnes mises en cause

§1. Les statuts des personnes mises en cause

A. *Le mis en examen*

1. L'attribution du statut de mis en examen
2. La procédure de mise en examen

B. *Le témoin assisté*

C. *Le témoin*

§2. Les droits des personnes mises en cause

A. *Les droits communs : les droits de la défense*

B. *Les droits propres au mis en examen*

C. *La reconnaissance de nouveaux droits au témoin assisté*

Section 3. Les actes de l'instruction

§1. Les interrogatoires, auditions, confrontations

§2. Les expertises

§3. Les enquêtes de personnalité et sociale

§4. Les interceptions de correspondance

Section 4. La fin de l'instruction

§1. Le règlement de l'instruction

A. *La clôture à l'initiative du juge d'instruction*

B. *La clôture à l'initiative des parties*

§2. L'ordonnance de règlement

A. *L'ordonnance de non-lieu*

B. *L'ordonnance de renvoi*

1. L'ordonnance de mise en accusation
2. L'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel

C. *La déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental*

LEÇON 8. L'ACTION PUBLIQUE

Section 1. L'exercice de l'action publique

§1. L'absence de poursuites

A. *Le classement sans suite*

B. *Le classement sous condition*

§2. Les alternatives aux poursuites

A. *La médiation pénale*

B. *La composition pénale*

C. *La convention judiciaire d'intérêt public (CJIP)*

§3. Les poursuites

A. *Les procédures rapides*

1. La convocation par procès-verbal
2. L'ordonnance pénale
3. La comparution immédiate
4. La comparution à délai différé

B. *Les procédures ordinaires*

1. La citation
2. la comparution volontaire

C. *La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC)*



Section 2. L'extinction de l'action publique

§1. Le fait des parties

- A. *Le décès de la personne poursuivie*
- B. *Le retrait de la plainte de la victime*
- C. *La résolution amiable du litige*

§2. La prescription de l'action publique

- A. *Les fondements*
- B. *Les délais de prescription*
- C. *Le point de départ de la prescription*
 - 1. Le point de départ fixé au jour de la commission de l'infraction
 - 2. Le report du point de départ
 - 3. La prescription glissante
- D. *Les événements agissant sur la prescription*
 - 1. L'interruption
 - 2. La suspension

§3. L'extinction du fait de la loi

§4. L'autorité de la chose jugée

- A. *Une décision définitive*
- B. *L'identité d'objets*
- C. *L'identité de parties*
- D. *L'identité de causes*

LEÇON 9. L'ACTION CIVILE

Section 1. Les titulaires de l'action civile

§1. Les personnes physiques

- A. *Un dommage actuel et certain*
 - 1. Le moment où le préjudice doit être établi
 - 2. Les caractéristiques du dommage
- B. *Un préjudice personnel*
 - 1. Les infractions d'intérêt général
 - 2. L'action des héritiers de la victime au titre d'un préjudice successoral
- C. *Un préjudice direct*
 - 1. Les victimes par ricochet
 - 2. Le dommage étranger au résultat de l'infraction

§2. Les personnes morales

- A. *L'action civile des syndicats professionnels*
- B. *L'action civile des associations*

Section 2. L'exercice de l'action civile

§1. La mise en œuvre de l'action civile

- A. *L'option procédurale*
 - 1. Le choix
 - 2. Les limites
- B. *La saisine de la juridiction pénale*
 - 1. L'action
 - a. La citation directe
 - b. La plainte avec constitution de partie civile
 - 2. L'intervention
 - a. L'intervention devant le juge d'instruction
 - b. L'intervention devant la juridiction de jugement



§2. Les obstacles à l'exercice de l'action civile

A. *Les empêchements tenant à l'action publique*

1. L'autorité de la chose jugée au pénal sur le civil
 - a. Les conditions tenant à la décision
 - b. Les effets de l'autorité
 - c. La mise en œuvre
 - d. Le déclin de l'autorité du pénal sur le civil
2. La prescription de l'action publique

B. *Les empêchements spécifiques à l'action civile*

LEÇON 10. LES NULLITÉS

Section 1. Les nullités de l'avant-procès

§1. Les domaines de la nullité

A. *Les nullités non soumises à l'exigence d'un grief*

1. Les nullités d'ordre public
2. Les nullités pour atteinte aux droits de la défense

B. *Les nullités soumises à l'exigence d'un grief*

§2. Le régime

A. *La mise en œuvre des nullités au cours de l'instruction*

1. les demandeurs
2. Le moment de la demande
3. La régularisation

B. *Les effets de l'annulation*

1. L'étendue de l'annulation
2. Les conséquences de l'annulation

Section 2. Les nullités de l'audience de jugement

§1. Le domaine

A. *Les actes antérieurs*

1. En présence d'une instruction
2. En l'absence de l'instruction

B. *Les actes de l'audience*

§2. Le régime

A. *En matière criminelle*

B. *En matière correctionnelle et contraventionnelle*

C. *Devant la Cour de cassation*